FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit PLEXUS® MA560-1 Adhésif

Autres moyens d'identification

0537 SKU#

Usage recommandé Non disponible. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

ITW Performance Polymers Nom de la société

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle Numéro de téléphone 978-777-1100

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone

800-424-9300

Non classé.

d'appel d'urgence

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Liquides inflammables Catégorie 2 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Dangers pour la santé Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Liquide et vapeur très inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie Mention de danger

cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de prudence

Prévention Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des

vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les

> vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stockage Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires

Aucune.

Autres dangers Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les

liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Méthacrylate de méthyle		80-62-6	40 - < 50
MÉTHACRYLATE DE DODÉCYLE		142-90-5	5 - < 10
Poly(2-chloro-1,3-butadiene)		9010-98-4	5 - < 10
HEXADECYL METHACRYLATE		2495-27-4	3 - < 5
POLY(OXY-1,2-ETHANEDIYL), .ALPHA(2- METHYL-1-OXO-2-PROPENYL)O MEGAMETHOXY-		26915-72-0	3 - < 5
DACIDE MALEIQUE		110-16-7	1 - < 3
Paraffine		8002-74-2	1 - < 3
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl-		128-37-0	< 1
Hydroperoxyde de tert-butyle		75-91-2	< 1
TETRADECYL METHACRYLATE		2549-53-3	< 1
Éthylène glycol		107-21-1	< 0.2
Phtalate de diisodécyle (DIDP)		26761-40-0	< 0.1
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		20 - < 30

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin	si des symptômes se développent ou persistent.
------------	---	--

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas

d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation.

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les Contact avec les yeux

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Ingestion

Symptômes et effets les plus Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une importants, qu'ils soient aigus

rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et

des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la immédiate ou d'un traitement victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés. spécial, si nécessaire

> Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Agents extincteurs inappropriés

Informations générales

ou retardés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Nom de la matière : PLEXUS® MA560-1 Adhésif SDS CANADA 2 / 12 0537 Version n°: 08 Date de révision: 03-Août-2023 Date d'émission : 19-Juin-2019

Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite. le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

SDS CANADA 3 / 12 0537 Version n°: 08 Date de révision: 03-Août-2023 Date d'émission : 19-Juin-2019

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Pratice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH,	TLV (Valeurs	de seuil (d'exposition)
A			

Composants	Туре	Valeur	Forme
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	STEL	10 mg/m3	Aérosol, inhalable.
		50 ppm	Fraction vapeur
	TWA	25 ppm	Fraction vapeur
Hydroperoxyde de tert-butyle (CAS 75-91-2)	TWA	0.1 ppm	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	туре	Valeur 1 omio	
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	410 mg/m3	
		100 ppm	
	TWA	205 mg/m3	
		50 ppm	

Nom de la matière : PLEXUS® MA560-1 Adhésif sds canada

0537 Version n°: 08 Date de révision: 03-Août-2023 Date d'émission : 19-Juin-2019

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)				
Composants	Type	Valeur	Forme	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.	
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-	TWA	10 mg/m3		

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

méthyl- (CAS 128-37-0)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol
		50 ppm	Vapeur.
	STEL	20 mg/m3	Particule.
	TWA	10 mg/m3	Particule.
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Vapeur et aérosol, inhalables.
Canada. SEP de Manitoba (Règlemo Composants	ent 217/2006, Loi sur la sécur Type	ité et l'hygiène du travail) Valeur	Forme
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	STEL	10 mg/m3	Aérosol, inhalable.
		50 ppm	Fraction vapeur
	TWA	25 ppm	Fraction vapeur
Hydroperoxyde de tert-butyle (CAS 75-91-2)	TWA	0.1 ppm	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	TWA	410 mg/m3	
		100 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	

Canada. LEMT pour l'Ontario (Cor Composants	Type	valeur	Forme
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	STEL	10 mg/m3	Aérosol, inhalable.
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.

0537 Version n°: 08 Date de révision: 03-Août-2023 Date d'émission : 19-Juin-2019

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées			
Composants	Туре	Valeur	Forme
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.
Phtalate de diisodécyle (DIDP) (CAS 26761-40-0)	TWA	5 mg/m3	

Canada. LEMT pour le Québec (Mi Composants	Type	Valeur	Forme
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	Plafond	127 mg/m3	Vapeur et brouillard.
		50 ppm	Vapeur et brouillard.
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Туре	Valeur	Forme
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	15 minutes	100 ppm	
	8 heures	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	15 minutes	4 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- méthyl- (CAS 128-37-0)	15 minutes	4 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Hydroperoxyde de tert-butyle (CAS 75-91-2) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Hydroperoxyde de tert-butyle (CAS 75-91-2) Danger d'absorption cutanée

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Hydroperoxyde de tert-butyle (CAS 75-91-2) Danger d'absorption cutanée

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il v a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Un écran facial est

recommandé.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un **Autre**

tablier imperméable.

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les **Protection respiratoire**

limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. **Dangers thermiques**

Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique

Pâte. Liquide. Pâte.

Forme Couleur

Blanc cassé Fragrant

Seuil olfactif

Non disponible.

pН

Odeur

Non disponible.

Point de fusion et point de

-48 °C (-54.4 °F) estimation

congélation

Point initial d'ébullition et

100.5 °C (212.9 °F) estimation

domaine d'ébullition

Point d'éclair 10.0 °C (50.0 °F) estimation Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz)

Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

1.7 %

inférieure (%)

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

12.5 %

43.74 hPa estimation Tension de vapeur Densité de vapeur Non disponible. Non disponible. Densité relative

Solubilité

Non disponible. Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage

n-octanol/eau

296 °C (564.8 °F) estimation

Température d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

0.97 g/cm3 estimation Densité

Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Inflammable IB estimation

Propriétés comburantes Non oxydant. Densité 0.97 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les Conditions à éviter

températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Agents comburants forts. Nitrates. Peroxydes. Matériaux incompatibles

Nom de la matière : PLEXUS® MA560-1 Adhésif SDS CANADA Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).

Composants Espèces Résultats d'épreuves

DACIDE MALEIQUE (CAS 110-16-7)

<u>Aiguë</u>

Cutané

DL50 Lapin 1560 mg/kg

Orale

DL50 Rat 708 mg/kg

Éthylène glycol (CAS 107-21-1)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Lapin 9530 mg/kg

MÉTHACRYLATE DE DODÉCYLE (CAS 142-90-5)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Lapin > 3 g/kg

Orale

DL50 Rat > 5 g/kg

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Aiguë Orale

DL50 Rat 7800 mg/kg

Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- (CAS 128-37-0)

<u>Aiguë</u>

Cutané

DL50 Rat > 2000 mg/kg

Orale

DL50 Rat 890 mg/kg

Phtalate de diisodécyle (DIDP) (CAS 26761-40-0)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin > 3160 mg/kg

Inhalation

CL50 Rat > 12.5400000000000000 mg/l, 4 heures

Orale

DL50 Rat > 6000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation Provoque une irritation cutanée.

cutanée

Nom de la matière : PLEXUS® MA560-1 Adhésif
0537 Version n°: 08 Date de révision: 03-Août-2023 Date d'émission : 19-Juin-2019

Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Éthylène glycol (CAS 107-21-1) Irritant Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- Irritant

(CAS 128-37-0)

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisateur.

Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

Éthylène glycol (CAS 107-21-1)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme. A4 Ne pe l'homme.

Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

(CAS 128-37-0)

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Éthylène glycol (CAS 107-21-1)

Me peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl
Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

(CAS 128-37-0)

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl
3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

(CAS 128-37-0)

Poly(2-chloro-1,3-butadiene) (CAS 9010-98-4)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

ÉcotoxicitéLe produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

DACIDE MALEIQUE -0.48
Éthylène glycol -1.36
HEXADECYL METHACRYLATE 8.64
MÉTHACRYLATE DE DODÉCYLE 6.45
Méthacrylate de méthyle 1.38

Nom de la matière : PLEXUS® MA560-1 Adhésif SDS CANADA

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl-5.1 Phtalate de diisodécyle (DIDP) 10.36 TETRADECYL METHACRYLATE 7.66

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., **Autres effets nocifs**

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone.

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de Emballages contaminés

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN133

Désignation officielle de

ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable, Limited Quantity

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

3 Classe Danger subsidiaire Ш Groupe d'emballage Dangers environnementaux Non.

Précautions spéciales pour

l'utilisateur

Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number **UN1133**

UN proper shipping name Transport hazard class(es) Adhesives containing flammable liquid, Limited Quantity

Class 3 Subsidiary risk Ш Packing group **Environmental hazards** No. **ERG Code** 3L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Allowed with restrictions. Cargo aircraft only

IMDG

UN1133 **UN** number

UN proper shipping name

Transport hazard class(es)

ADHESIVES containing flammable liquid, Limited Quantity

Class 3 Subsidiary risk Ш **Packing group Environmental hazards**

Marine pollutant Nο F-E, S-D **EmS**

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

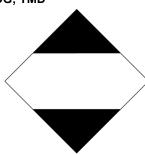
0537 Version n°: 08 Date de révision: 03-Août-2023 Date d'émission : 19-Juin-2019

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

IATA



IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)* Europe Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) Europe Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) Non Japon Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles Non (ENCS) Corée Liste des produits chimiques existants (ECL) Non Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Oui **Philippines** Inventaire philippin des produits et substances chimiques Oui (PICCS) Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Oui États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui réglementant les substances toxiques)

16. Autres informations

Date de publication19-Juin-2019Date de la révision03-Août-2023

Version n° 08

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.